



180 milliards de surtaxation des entreprises françaises. Que faire ?

par

Karine Charbonnier

En 2025, les versements fiscaux nets des entreprises françaises (impôts, taxes et cotisations moins subventions) représentaient selon Eurostat 27,4% du PIB, soit 6 points de plus que la moyenne de la zone Euro. En d'autres termes, les actionnaires et les salariés français payent à leur État un tribut qui est 180 milliards d'euros plus élevé que ce qu'ils acquitteraient si la moyenne de la zone euro leur était appliquée. Ce fardeau supplémentaire s'explique notamment par le poids des impôts de production et des cotisations et taxes sur le travail.

1. L'origine de ce fardeau fiscal

Comment en sommes-nous arrivés là ? L'origine de la surtaxation est très claire, bien que largement méconnue. Elle se trouve dans les impôts de production (50 milliards) et les cotisations et taxes de production sur les salaires (130 milliards). Ces impôts et taxes sont la grande originalité du système français. Aucun autre pays n'est aussi malavisé de taxer les facteurs de production de l'entreprise, c'est-à-dire tout à la fois leur pouvoir d'achat et leur investissement, étouffant ainsi la croissance économique et décourageant le recrutement de salariés.

Depuis la « simplification » de la fiche de paie, initiée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2016 et généralisée à l'ensemble des entreprises en 2018, les salariés français ne peuvent plus lire le détail de leurs cotisations, ce secret se logeant désormais dans les paramètres des directions des ressources humaines et la petite centaine de pages illisibles de la LFSS. Il s'agit donc moins de simplification que de dissimulation, les règles de calcul des cotisations n'ayant pas été modifiées. Par exemple, en 2026, le taux réduit de cotisation aux allocations familiales a été



aligné sur le taux maximal, sans que les salariés ne puissent le voir. La mesure devrait rapporter 4 à 5 milliards d'euros alors que la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) est fortement excédentaire et transfère déjà presque 6 milliards d'euros aux autres caisses ! On est loin de l'article 14 de la Constitution de 1789 selon lequel « Tous les citoyens ont le droit de constater (...) la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi »...

Malgré la difficulté, nous pouvons recenser ces contributions et taxes sur le travail qui s'ajoutent aux assurances sociales proprement dites. Allocations familiales, formation et apprentissage, allocation logement et participation à l'effort de construction, versement transport, taxe accident et maladie professionnelle disproportionnée, versement au fonds de garantie des salaires, au fonctionnement du CSE, au financement des syndicats, de l'APEC, contribution solidarité autonomie, taxe sur les salaires représentent ensemble environ 12% des salaires bruts soit quelques 130 milliards d'euros prélevés sur les salaires, sans avoir d'équivalent ailleurs que dans notre pays.

2. Un micmac injustifiable

L'institution du paritarisme est à la source de ce maquis de prélèvements sur le travail, dont les effets sont tellement délétères que certains publics ou secteurs ont obtenu des allègements significatifs : les bas salaires sont subventionnés, l'hôtellerie-restauration et le bâtiment ont bénéficié d'allègements de TVA, le crédit impôt recherche bénéficie aux entreprises technologiques. On reconnaît ici une véritable culture française de la niche fiscale, conçue pour tenter de redonner d'une main un peu de ce que l'autre a prélevé sur le tissu économique.

Cela ne suffit cependant pas à neutraliser un surpoids fiscal de 180 milliards d'euros porté principalement par les salariés et les entreprises. Ainsi, la taxation des hauts salaires rend le recrutement d'un cadre commercial ou d'un ingénieur hors de prix par rapport à nos voisins, quand bien même ces emplois très qualifiés sont le moteur de la croissance économique. Il n'est donc pas étonnant que l'industrie, en particulier, paie un lourd tribut à cette surtaxation et peine de la sorte à revigorer l'économie française. A quoi bon verser des subventions de réindustrialisation ou appeler à la taxation aux frontières si les importateurs ne supportent pas de taxe sur les facteurs de production à la hauteur des nôtres ? Les entreprises qui sont faiblement intensives en main d'œuvre ne doivent-elles pas autant contribuer aux politiques de solidarité ?

Par ailleurs, pourquoi seules les entreprises contribueraient-elles ? Les retraités ne prennent-ils pas les transports publics ? N'ont-ils pas intérêt à la natalité ?



3. Des entreprises moins rentables, donc moins d'investisseurs

Cette surtaxation du tissu productif français se traduit par un ratio de rentabilité d'exploitation¹ avoisinant 30%, quand la moyenne européenne se situe vers 40%. Pour les investisseurs, c'est un rendement 25% inférieur. Si l'on ajoute un Impôt Forfaitaire Unique (IFU) sur les dividendes très supérieur à la moyenne européenne – plus de 30% en France contre 25% en Europe – l'investisseur français perçoit une rémunération du risque financier moitié moindre que ce qu'il percevrait ailleurs en Europe. Et si l'on ajoute à cela l'amortissement sur 30 ans d'une taxe donation/succession (hors dispositif Dutreil), on peut estimer que cette rémunération du risque baisse à un tiers de ce qu'elle est chez nos voisins européens. On mesure ici l'incongruité des menaces fiscales dont le débat public est gros : taxe Zucman, taxe sur les holdings voire retour de l'impôt sur la fortune (incluant l'outil de travail). Comment dès lors s'étonner que la France souffre d'un déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) par rapport à ses voisins, en particulier le Royaume Uni et l'Allemagne ? Combien de décisions d'investissement hors du territoire national ont été provoquées, ces dernières décennies, par la surtaxation du tissu productif français ?

4. Faire payer les politiques publiques par l'impôt.

Le diagnostic étant posé, que faut-il faire ? Compte tenu de nos déficits budgétaires chroniques, quelles sont les marges de manœuvre dont disposent les pouvoirs publics pour tenter de dynamiser le tissu productif français ? Avant tout, il n'est pas envisageable de complexifier davantage notre fiscalité au moyen de nouveaux allègements ciblés, même si c'est souvent ce que l'on entend. Cela ne ferait qu'ajouter de la confusion à un système déjà mité de toutes parts, grevant notre fiscalité d'inefficacités et de coûts de gestion déjà considérables pour un résultat non seulement limité mais sujet aux effets d'aubaine.

Une première piste d'amélioration de notre système fiscal résiderait évidemment en une évaluation objective des politiques publiques. Les gains d'efficacité qu'il serait permis d'en concevoir pourraient être redistribués sur les salaires et l'investissement. Pourquoi ne pas même aller jusqu'au référendum ? Pourquoi ne pas demander aux Français s'ils seraient prêts à financer une hausse de 1% des salaires par une baisse des budgets publics de transport ? Ou par une baisse des budgets alloués aux politiques

¹ Excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée. La valeur ajoutée correspond schématiquement au chiffre d'affaires des entreprises (le produit de leurs ventes) moins leurs consommations intermédiaires (biens et services nécessaires à la production). L'excédent brut d'exploitation correspond au « profit » de l'entreprise une fois que de cette valeur ajoutée, elle a soustrait les impôts de production et le coût du travail.



de formation ? Ou du logement ?

Une deuxième piste est de supprimer tous les allègements de charges et subventions aux entreprises, lesquelles n'auraient pas besoin d'aides si elles n'étaient pas surtaxées au premier chef. En février 2026, Génération Libre a proposé un *Liberdeal* qui va dans ce sens.

Enfin, quand bien même son empreinte budgétaire ne serait pas réduite, la France a besoin d'un choc de simplification fiscale pour rétablir la lisibilité du prix du travail et répartir la charge sur l'ensemble des agents économiques. Nous pourrions ainsi supprimer le dédale des impôts et cotisations de production en contrepartie d'une augmentation du taux des impôts de base, à savoir l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR), la TVA et la CSG. On pourrait même envisager de tout reporter sur l'IS en considérant qu'il revient aux entreprises d'assumer cette charge fiscale. Au moins, les contributions seraient à proportion des bénéfices, pas des investissements et des recrutements, et le véritable poids fiscal infligé aux entreprises serait lisible par tous dans le taux d'IS révisé.

Pour aller plus loin

La simplification permettrait en outre de rendre chaque ministère responsable du budget qu'impliquent ses politiques (le logement au ministère du logement, le transport au ministère du transport, etc.). La simplification pourrait même aller jusqu'à cantonner la LFSS aux parts assurantielles de la maladie, des retraites et du chômage, sans dotation de l'État et sans reversement inter-régimes. Couplée à une allocation sociale unique de solidarité financée par le budget de l'État, ou même à un impôt négatif (comme proposé par Marc de Basquiat), l'efficacité de l'administration publique en serait profondément transformée.

En conclusion, formons le vœu qu'une véritable stratégie fiscale française tente de converger vers les pratiques européennes. Cessons de flécher les impôts, d'orienter l'économie vers des préférences publiques hasardeuses, rétablissons la vérité des prix, ne taxons pas les stocks et la production, libérons les entreprises et la prise de risque. Trop d'impôt tue l'impôt. Trop d'impôts aussi.